

En résumé

Le système de santé dentaire en Israël

Thierry Lachkar

En tant que professionnel de santé, il est fondamental de bien comprendre le système de santé en Israël, pour y exercer sans oublier qu'on y serait tous confronté en tant que **patient** !

Alors à quoi ressemble ce système de santé ? Y a-t-il une sécurité sociale comme en France ? Des mutuelles ? Des assurances privées ? Des complémentaires de santé ? Je vais essayer de vous les décrire au mieux en quelques lignes.

Tout d'abord, comme vous le savez, l'Etat d'Israël a été fondé sur des bases socialistes fortes, avec entre autre la possibilité pour TOUS ses citoyens d'avoir un accès aux soins.

Avec la libéralisation de l'économie mondiale opérée depuis une bonne trentaine d'année, ça n'a échappé à aucun citoyen de 2017 que l'Etat d'Israël prodigue une médecine à plusieurs vitesses... aux grands regrets de ses pères fondateurs et de ses professionnels de santé.

Les caisses de santé « Kouppah Holim »

La Koupah Holim est une organisation médicale à but non lucratif qui prodigue des soins de santé à l'ensemble des citoyens. Conformément à la loi nationale sur la santé publique de 1995, chaque citoyen israélien est en droit de recevoir des soins du service d'assurance maladie dans lequel il est inscrit.

La loi fixe un panier de services subventionnés par l'Etat (soins, médicaments etc.) que les Koupot Holim sont dans l'obligation de fournir à leurs adhérents.

La Kouppah Holim est l'équivalent de l'assurance maladie française. Il en existe 4 :

Clalit : la Clalit est la première caisse maladie du pays et la plus ancienne. Elle compte le plus grand nombre d'adhérents : 3,8M d'assurés à travers tout Israël, soit **52,3% de la population**. Elle est présente dans tout le pays et met à disposition de ses adhérents 14 hôpitaux et 1200 centres de soins.

Maccabi : La Maccabi est la deuxième caisse d'assurance maladie du pays et assure **25% de la population**. La koupah holim « Maccabi » a été créée dans les années 40 par des médecins d'origine allemande qui souhaitaient créer un service de soin indépendant des partis politiques. La « Maccabi » s'est surtout développée dans les plus grandes villes. Pendant longtemps, elle n'a presque pas été présente à la périphérie du pays. Elle a aujourd'hui étendu son réseau et compte 6 centres régionaux et 150 espaces d'accueil pour ses membres à travers tout Israël

Meuhedet : il s'agit de la troisième plus grande caisse d'assurance maladie du pays, elle assure plus d'1M d'adhérents,

soit **13,6% de la population**. Meuhedet a été fondée en 1974, par la fusion des caisses maladie Amamit et Merkazit. La caisse maladie Amamit avait été fondée en 1931 par Hadassah pour l'Association des Agriculteurs et la Fédération Nationale des Agriculteurs et fournissait des services médicaux aux collectivités agricoles.

Selon les sondages d'opinion, Meuhedet est le leader incontesté des prestataires de services de santé en matière de satisfaction de ses affiliés grâce à la qualité du service et le professionnalisme de ses médecins. Elle est installée dans tout Israël avec plus de 250 centres destinés à ses assurés.

Leumit représente **9,1% de la population**. Ses fondateurs sont des médecins évincés de la « Clalit » pour leurs idées politiques à l'époque des tensions ayant suivi le mystérieux assassinat de Haïm Arlozoroff. La « Leumit » a fourni, avant la création de l'Etat, des services de santé aux membres du Betar et aux membres de l'Etzel. Elle est présente à travers 370 centres médicaux et 100 pharmacies réparties dans tout Israël.

Les assurances complémentaires

L'assurance complémentaire « Bitouah Mashlim »

Le « panier-santé » imposé par le Ministère de la Santé correspond au service minimum obligatoire dispensé et il est donc identique dans toutes les caisses.

La souscription à une assurance complémentaire (bitouah mashlim) est facultative et couvrira les soins non inclus dans le « panier-santé » **Pour les soins dentaires, elles offrent des réductions allant de 25 à 75% pour les patients se faisant soigner uniquement dans les dispensaires**. Ces complémentaires sont **en quelques sortes l'équivalent des mutuelles françaises**.

A la Clalit, elle s'appelle « MOUSHLAM », à la Maccabi « ZAHAV », à la Meuhedet « ADIF » et à la Leumit « ZAHAV »

L'assurance médicale complémentaire privée « bitouah' refou'i prati »

Le troisième niveau de la santé est l'assurance médicale privée (bitouah' refou'i prati). Elle est conçue pour compléter les services de l'assurance maladie couverte par les 4 caisses. La majorité des personnes qui souscrivent à ces assurances le font en plus des assurances maladie complémentaires. En effet, il est important de savoir qu'une **soixantaine de maladies ne sont pas couvertes par la Kouppah Holim**.

L'assurance médicale privée est proposée par des compagnies d'assurance privées. Un certain nombre d'options sont dispo-

nibles avec au minimum la prise en charge des maladies non couvertes par la caisse.

Les contrats les plus complets couvriront le plein coût de n'importe quelle chirurgie, y compris à l'étranger. Les autres options incluses sont : les greffes, les soins non liés à la chirurgie, les médicaments non couverts par la Kouppah, la médecine alternative etc... S'agissant d'une réelle assurance, elle n'est valable que pour une personne n'ayant pas accumulé trop de problèmes de santé chroniques. En 2012, 43% des israéliens ont souscrit une police d'assurance médicale privée.

Il existe des contrats spécifiques dentaires, imposant un « conventionnement » du praticien privé, c'est à dire tarif imposé par l'assurance sans possibilité de dépassement, avec une entente préalable, un contrôle dentaire très strict, etc....

Exemple de tarifs : Une CCM à 250 euros, implant à 350 euros, traitement canalair d'une molaire à 90 euros...

Quelques chiffres qui concernent notre profession :

- 9100 chirurgiens-dentistes dont 4000 ont une activité en privé (et/ou en kouppah).

- 730 spécialistes « reconnus » par le ministère de la Santé, soit 8% (parmi lesquels orthodontistes, pédodontistes, endodontistes, chirurgies, parodontistes, réhabilitation orale, pathologies buccales).

- 65% de la population dit se faire soigner les dents (35% ne peut pas pour des raisons économiques contre 25% des français En 2014 - <http://www.haaretz.co.il/news/health/1.1227644>).

- En Israël, on compte 82 dentistes pour 100000 habitant, ce qui est une moyenne haute parmi pays de l'OCDE) : Allemagne 77/100 000, France 67/100000, USA 60/100000.

- Plus de 70% des dentistes israéliens ne sont pas diplômés en Israël. En effet, depuis plus de 20 ans, les Israéliens partent en masse faire leur études à l'étranger : Bulgarie, Hongrie, Italie, Roumanie, Russie, Jordanie, Egypte... car il est extrêmement difficile d'intégrer les deux universités israéliennes.



Accès aux études de médecine et dentaire en Israël (par le CNEF)

Accéder aux études dentaires et médicales en Israël reste aussi difficile qu'en France. La sélection – avec ou sans numerus clausus – s'impose dans les deux pays comme un gage de qualité. Voici une revue de passage des différentes modalités à remplir pour accéder au graal !

Médecine

Lieux d'études : Université de Jérusalem, Université de Tel-Aviv, Université de Ben Gourion (Beer Sheva) et Technion

Il existe une faculté de médecine à Bar Ilan sur le campus de Tsfat à partir de la 3ème et 4ème année accessible après une licence. Nous ne détaillerons pas ici les spécificités de ces parcours.

Les conditions d'accès¹ :

Certaines universités demandent la citoyenneté israélienne.

Un niveau d'anglais (test Amir ou résultat des psychométriques)

Etape 1 : il faut obtenir une « moyenne » (différent pour chaque université) tenant compte des notes aux tests psychométriques et au Bac.

Etape 2 : Le candidat sera convoqué à un examen de personnalité : le MOR ou le MIRKAM.

Etape 3 : Examen informatisé de culture générale et connaissances scientifiques.

Etape 4 : Série d'entretiens pour valider une admission définitive.

Dentaire

Lieux d'études : Université de Jérusalem et Université de Tel-Aviv

Les conditions d'accès¹ :

Certaines universités demandent la citoyenneté israélienne.

Un niveau d'anglais (test Amir ou résultat des psychométriques)

Etape 1 : il faut obtenir une « moyenne » (différent pour chaque université) tenant compte des notes aux psychométriques et au Bac.

Etape 2 (pour Tel-Aviv uniquement) : Le candidat sera convoqué à un examen de connaissance générale du monde scientifique.

Etape 3 : Examen (questions ouvertes) de personnalité.

Etape 4 : Série d'entretiens pour valider une admission définitive.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Centre d'Information et d'Orientation CNEF : info@cnef.org (Gamliel).

Le CNEF œuvre depuis près de 30 ans dans l'intégration des jeunes francophones en Israël, par des actions continues sur les campus, et un travail de suivi personnalisé pour leur assurer une intégration réussie.

¹ La validation d'une étape conditionne le passage à la suivante